

## MAIRIE D'ILLANGE

### ARRÊTÉ

N° 2025-066 du 26 août 2025

**Portant sur l'occupation du domaine public  
23 Domaine de la Moselle**



MARC LUCCHINI  
MAIRE

Le Maire de la Commune d'Illange,

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2, L2213-6, L2215-4, L2215-5

**VU** le Code de la route,

**VU** le Code de la voirie routière, article L113-2

**VU** la demande de l'entreprise SOL STRUCTURE, représentée par Nada CHIKER, secrétaire travaux qui souhaite occuper temporairement le domaine public, 23 Domaine de la Moselle à Illange,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité pendant les travaux,

### ARRÊTE

**Article 1** : L'entreprise SOL STRUCTURE est autorisée à occuper le domaine public 23 Domaine de la Moselle et à interdire le stationnement à cet endroit afin d'y déposer une benne et du matériel sur le trottoir dans le cadre de la réalisation de travaux de confortement d'habitation.

Cette autorisation est accordée à compter du **lundi 8 septembre au vendredi 26 septembre 2025**.

**Article 2** : L'entreprise SOL STRUCTURE est autorisée à occuper le domaine public au niveau du 23 Domaine de la Moselle et à interdire le stationnement à cet endroit afin d'y stationner un camion de livraison.

La circulation sera neutralisée sur une demi-chaussée.

Cette autorisation est accordée pour le **lundi 8 septembre et le vendredi 26 septembre 2025**

**Article 3** : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier.

Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 3** : M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Guénange
- L'entreprise SOL STRUCTURE
- MM. les Chefs de Centre d'Illange et Yutz

Le présent arrêté a été  
publié le 26 août 2025

Illange, le 26 août 2025  
Le Maire,

